

*En vigueur en 2016*

## Rappels importants et nouveautés touchant le service de transport médical à Mashteuiatsh

Cette fiche d'information présente des rappels importants et quelques nouveautés touchant le service de transport médical à Mashteuiatsh. La plupart de ces règles entourant le transport médical sont déjà en vigueur depuis plusieurs années, mais il devenait opportun de les rappeler afin d'assurer une compréhension et une application uniformes, en conformité avec le Programme des services de santé non assurés (SSNA) de Santé Canada.

### But

Le service de transport médical a pour but d'aider les membres à obtenir les services médicaux dont ils ont besoin, selon les critères d'admissibilité du Programme des services de santé non assurés (SSNA) offert par Santé Canada. L'objectif est donc de faciliter l'accès aux services de santé qui ne sont pas offerts dans la communauté.

### Qui peut bénéficier du service

- Les membres inscrits sur la liste de bande des Montagnais du Lac-Saint-Jean (Pekuakamiulnuatsh) domiciliés à Mashteuiatsh.

### Transport par l'un de nos véhicules

- Vous devez aviser le répartiteur au transport médical au moins **deux jours ouvrables** avant la date du rendez-vous.
- Vous devez fournir la preuve que vous avez bénéficié des services médicaux par un professionnel de la santé autorisé par le formulaire *Attestation de visite médicale* dûment rempli.
- Si un transport en taxi est nécessaire en dehors des heures d'ouverture, vous devrez assumer le coût du transport qui vous sera remboursé après avoir fourni les pièces justificatives, sauf si la demande est déjà préautorisée par le répartiteur au transport médical au moins **deux jours ouvrables** avant la date du rendez-vous.
- Seulement les personnes autorisées à voyager pour des raisons médicales peuvent bénéficier d'un transport et une utilisation non conforme entraînera une procédure de remboursement.
- **[Nouveau]** Les enfants de moins de 14 ans doivent être accompagnés obligatoirement d'un adulte pour bénéficier d'un transport.

## Utilisation de votre véhicule personnel

- **[Nouveau]** Vous devez communiquer avec le répartiteur au transport médical **deux jours ouvrables** avant la date du rendez-vous. Celui-ci évaluera votre demande selon les critères d'admissibilité et en fonction du moyen de transport le plus économique.
- **[Nouveau]** Il est possible que le remboursement de vos frais de transport ne vous soit pas autorisé, par exemple si l'un de nos véhicules se rend au même endroit que vous. Il vous sera alors demandé de voyager dans le transport qui se rend déjà au même endroit que vous.
- Vous devez fournir votre reçu et l'attestation de visite médicale pour le remboursement de frais de stationnement.
- Si la demande est autorisée, nous rembourserons le kilométrage pour l'utilisation de votre véhicule personnel pour toute distance supérieure de 50 km de Mashteuiatsh et selon le tarif en vigueur du Programme des services de santé non assurés (SSNA).

### Ce que nous ne remboursons pas (services exclus) :

- **[Nouveau]** Pour les rendez-vous dans les villes de Sept-Îles, Montréal et Québec, le remboursement des frais d'hébergement et de repas sont sous la responsabilité du Regroupement Mamit Innuat. L'agent-répartiteur au transport médical vous en indiquera les modalités lorsque vous le contacterez pour obtenir la préautorisation de votre déplacement.
- Le transport à l'intérieur de la communauté devra être préautorisé par le répartiteur au transport médical selon certaines conditions.

Coordonnées	
<b>Demande de transport et autorisation</b>	Répartiteur au transport médical Adresse : 65, rue Uapakalu, Mashteuiatsh Téléphone : 418 275-5386, poste 351
<b>Demande de remboursement</b>	Commis au transport médical Adresse : 65, rue Uapakalu, Mashteuiatsh Téléphone : 418 275-5386, poste 284
<b>Services de santé non assurés</b>	Programme des services de santé non assurés (SSNA) Téléphone : 1 877 483-1575 <a href="http://www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/nihb-ssna/index-fra.php">www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/nihb-ssna/index-fra.php</a>